

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 8 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires

NOR : JUSB1907271A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 8 mars 2019, est autorisée au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires.

Ce recrutement réservé est ouvert aux agents contractuels, ou anciens agents contractuels, du ministère de la justice pour le territoire des îles Wallis et Futuna, remplissant les conditions mentionnées à l'article 4-1 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Le nombre total de places offertes à cet examen professionnalisé fera l'objet d'un arrêté ultérieur de la garde des sceaux, ministre de la justice.

La date limite de retrait et de clôture des dossiers est fixée au 30 juin 2019, terme de rigueur. Les registres d'inscription seront ouverts du 29 mai 2019 jusqu'au 30 juin 2019, à 23 h 59, heure de Paris.

Les inscriptions s'effectuent par voie électronique sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.justice.gouv.fr, rubrique « métiers » - « métiers judiciaires », ou sur le site intranet de la direction des services judiciaires, rubrique « RH des personnels de greffe et des contractuels ».

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site du ministère de la justice est fixée au 30 juin 2019, à 23 h 59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité justifiée de s'inscrire par voie électronique, les candidats conservent la possibilité de retirer le dossier imprimé établi à cette fin au service du procureur de la République près le tribunal de première instance du lieu de résidence administrative du candidat.

Le dossier imprimé, dûment rempli par le candidat, sera à retourner au plus tard le 30 juin 2019, à 23 h 59, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : ministère de la justice, direction des services judiciaires, sous-direction des ressources humaines des greffes, bureau RHG4, pôle recrutement, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

L'épreuve orale d'admission aura lieu au cours du dernier trimestre 2019. Les candidats éligibles seront convoqués par message électronique à l'adresse indiquée lors de leur préinscription, à l'exception de ceux préinscrits par voie postale qui auront transmis l'enveloppe prévue à cet effet, timbrée au tarif en vigueur pour un envoi recommandé simple d'un poids de 20 grammes, libellée à leurs nom, prénom et adresse.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est établi préalablement par le candidat en vue de l'épreuve orale d'admission. Ce dossier doit être envoyé par le candidat par lettre recommandée avec accusé de réception pour le lundi 2 septembre 2019, date impérative, au service organisateur de cet examen professionnalisé à l'adresse suivante : cour d'appel de Nouméa, service administratif régional, 2, boulevard Extérieur, BP F4, 98848 Nouméa.

La composition du jury, la liste des candidats autorisés à concourir et le centre d'examen feront l'objet d'arrêtés ultérieurs de la garde des sceaux, ministre de la justice.